



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 27 août 2024 partie 3*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ÉDITION SPÉCIALE DU 27 AOÛT 2024**

### **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

**Décision** portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal

### **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2024/385 du 27 août 2024** fixant la liste des membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) de la région Grand Est



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités du Grand Est**

**Pôle politique du travail**

**Décision portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui  
et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est

- VU** le code du travail et notamment ses articles R. 8122-1 à R. 8122-9 ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L. 717-1 ;
- VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU** le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;
- VU** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;
- VU** l'arrêté cadre n° 2022-16 du 28 mars 2022 portant localisation et déterminant la compétence des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Madame Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Les agents du corps de l'inspection du travail et du corps des contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection du travail relevant de la compétence de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal de la direction régionale des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est :

**Responsable de l'unité de contrôle :** Monsieur Igor DAUTELLE, directeur adjoint du travail

- **Site du pôle travail régional,** 6 rue Gustave-Adolphe Hirn à Strasbourg :

Madame Violette LUX, directrice adjointe du travail ;  
Monsieur Philippe KIEFFER, inspecteur du travail.

- **Site secondaire du pôle travail régional,** 60 av. Daniel Simonnot à Châlons en Champagne :

Madame Marilynne BRETON, inspectrice du travail ;  
Madame Véronique HAZARD, inspectrice du travail.

- **Site secondaire du pôle travail régional,** 10 rue Mazagran à Nancy :

Monsieur Willy DJILLALI, inspecteur du travail ;  
Monsieur Michel LEROUX, inspecteur du travail ;  
Monsieur Julien GIBON, inspecteur du travail ;  
Madame Sylvie FINOT, contrôleur du travail.

- **Site de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin,** Cité administrative, 3 rue Fleischhauer à Colmar :

Monsieur Patrick AUBRY, inspecteur du travail.

## ARTICLE 2

La directrice régionale des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est et le responsable du pôle politique du travail de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 14 août 2024

La directrice régionale

  
Angélique ALBERTI

2024-1575



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires  
régionales et européennes**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024 / 385**  
**fixant la liste des membres de la Conférence Territoriale  
de l'Action Publique (CTAP) de la région Grand Est**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE  
OFFICIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-9-1 et D.1111-2 et suivants ;
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 3 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté n° 52-2020-09-195 du 17 septembre 2020 de la Préfète de la Haute-Marne désignant les représentants du département de la Haute-Marne à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté n° 127/2020 du 18 septembre 2020 du Préfet des Vosges désignant les représentants du département des Vosges à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté n° 2020268-0001 du 24 septembre 2020 du Préfet de l'Aube désignant les représentants du département de l'Aube à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté du 24 septembre 2020 de la Préfecture du Bas-Rhin désignant les représentants du département du Bas-Rhin à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté n° 2020-2025 du 24 septembre 2020 de la Préfète de la Meuse désignant les représentants du département de la Meuse à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-636 du 29 septembre 2020 du Préfet des Ardennes désignant les représentants des Ardennes à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

- VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 du Préfet du Haut-Rhin désignant les représentants du département du Haut-Rhin à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 du Préfet de Meurthe-et-Moselle désignant les représentants du département de Meurthe-et-Moselle à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté préfectoral n° DCL/1-071 du 30 septembre 2020 du Préfet de la Moselle désignant les représentants du département de la Moselle à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté du 2 octobre 2020 du Préfet de la Marne désignant les représentants du département de la Marne à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté du 5 octobre 2020 de la Préfète du Bas-Rhin portant modification de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2020 fixant la liste des candidats et portant désignation des représentants non membres de droit du Bas-Rhin de la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

CONSIDÉRANT que M. Franck LEROY a été élu Président du Conseil régional de la région Grand Est ;

CONSIDÉRANT que M. Franck LEROY est également président de la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne ; que nul ne peut être élu ou désigné dans plus d'une des catégories mentionnées aux 1° à 7° du II de l'article L. 1111-9-1 précité ; que dans ces conditions la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne ne peut avoir de représentant ; que toutefois aucune disposition législative ou réglementaire n'empêche M. Franck LEROY de s'exprimer au titre de ses différents mandats ;

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Renaud AVERLY de ses fonctions de Président de la Communauté de communes du Pays Rethélois, et de l'élection de Monsieur Thomas SAMYN à ce poste le 01/06/2024 ;

CONSIDÉRANT la démission Monsieur Jérôme LEFÈVRE maire de Commercy ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont membres de droit à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est, en vertu des articles 1° à 3° du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT :

#### **1.1 – Représentant du Conseil Régional (1° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT)**

M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional de la région Grand Est, Président de la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne

#### **1.2 – Représentant du Conseil départemental (2° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

##### ***pour la collectivité européenne d'Alsace :***

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Alsace,

##### ***pour le département des Ardennes :***

Monsieur le Président du Conseil départemental des Ardennes,

**pour le département de l'Aube :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Aube,

**pour le département de la Marne :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Marne,

**pour le département de la Haute-Marne :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne,

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

Madame la Présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle,

**pour le département de la Meuse :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Meuse,

**pour le département de la Moselle :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle,

**pour le département des Vosges :**

Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges,

**1.3 – Représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants (3° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

**pour le département des Ardennes :**

M. Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardennes Métropole,  
M. Thomas SAMYN, Président de la Communauté de communes du Pays Rethélois,

**pour le département de l'Aube :**

M. François BAROIN, Président de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,

**pour le département de la Marne :**

M. Arnaud ROBINET, Président de la Communauté urbaine du Grand Reims  
M. Jacques JESSON, Président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

**pour le département de la Haute-Marne :**

M. Stéphane MARTINELLI, Président de la Communauté d'agglomération de Chaumont,  
M. Quentin BRIÈRE, Président de la Communauté d'agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise,

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

M. Mathieu KLEIN, Président de la Métropole du Grand Nancy,  
M. Serge DE CARLI, Président de la Communauté d'agglomération de Longwy,  
M. Luc RITZ, Président de la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences,  
M. Fabrice CHARTREUX, Président de la Communauté de communes Terres Toulaises,  
M. Bruno MINUTIELLO, Président de la Communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat,  
M. Henry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson,  
M. Laurent TROGRILIC, Président de la Communauté des communes du bassin de Pompey,

**pour le département de la Meuse :**

Mme Martine JOLY, Présidente de la Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc – Sud Meuse,

***pour le département de la Moselle :***

M. François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole,  
M. Pierre CUNY, Président de la Communauté d'agglomération Portes de France – Thionville,  
M. Jean-Claude HEHN, Président de la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France,  
M. Michel LIEBGOTT, Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch,  
M. Roland ROTH, Président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences,  
M. Salvatore COSCARELLA, Président de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie,  
M. Lionel FOURNIER, Président de la Communauté de communes du Pays Orne Moselle,  
M. Julien FREYBURGER, Président de la Communauté de communes Rives de Moselle,  
M. Roland KLEIN, Président de la Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud,  
M. David SUCK, Président de la Communauté de communes du Pays de Bitche,  
M. Arnaud SPET, Président de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan,  
M. Pierre LANG, Président de la Communauté de communes de Freyming – Merlebach,  
M. Jérôme END, Président de la Communauté de communes du Saulnois,

***pour le département du Bas-Rhin :***

Mme Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,  
M. Claude STURNI, Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau,  
M. Denis HOMMEL, Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan,  
M. Laurent FURST, Président de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig,  
M. Olivier SOHLER, Président de la Communauté de communes de Sélestat,  
M. Stéphane SCHAAL, Président de la Communauté de communes du canton d'Erstein,  
M. Dominique MULLER, Président de la Communauté de communes du Pays de Saverne,

***pour le département du Haut-Rhin :***

M. Fabian JORDAN, Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération,  
M. Eric STRAUMANN, Président de la Communauté d'agglomération Colmar Agglomération,  
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président de la Communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération,  
M. Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de communes Sundgau,  
M. Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de communes de la région de Guebwiller,  
M. François HORNY, Président de la Communauté de communes Thann-Cernay,  
M. Gérard HUG, Président de la Communauté de communes Pays Rhin – Brisach,

***pour le département des Vosges :***

M. Michel HEINRICH, Président de la Communauté d'agglomération d'Épinal,  
M. Claude GEORGE, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,  
M. Didier HOUOT, Président de la Communauté de communes des Hautes Vosges,  
Mme Catherine LOUIS, Présidente de la Communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales

**ARTICLE 2 :**

Sont désignés membres autre que de droit de la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est :

**2.1 – Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants (4° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

***pour le département des Ardennes :***

Titulaire : M. Bernard DEKENS, Président de la Communauté de communes Ardenne rives de Meuse

Remplaçant : M. Régis DEPAIX, Président de la Communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne

***pour le département de l'Aube :***

Titulaire : M. Philippe BORDE, Président de la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube

Remplaçant : M. Loïc ADAM, Président de la Communauté de communes de Seine et Aube

***pour le département de la Marne :***

Titulaire : M. Bertrand COUROT, Président de la Communauté de communes de l'Argonne Champenoise

Remplaçant : M. Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de communes de la Brie Champenoise

***pour le département de la Haute-Marne :***

Titulaire : Mme Marie-Claude LAVOCAT, Présidente de la Communauté de communes des Trois Forêts

Remplaçant : M. Eric DARBOT, Président de la Communauté de communes des Savoir-Faire

***pour le département de la Meurthe-et-Moselle :***

Titulaire : M. Gilles SOULIER, Président de la Communauté de communes Mad et Moselle

Remplaçant : M. Daniel MATERGIA, Président de la Communauté de communes Coeur du Pays-haut

***pour le département de la Meuse :***

Titulaire : M. Michel LOISY, Président de la Communauté de communes des Portes de Meuse

Remplaçant : Mme Anne ROUSSEL, Présidente de la Communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain

***pour le département de la Moselle :***

**Titulaire : – vacant –**

Remplaçant : M. Armel CHABANE, Président de la Communauté de communes Bouzonvillois et des Trois Frontières

***pour le département du Bas-Rhin :***

Titulaire : M. Justin VOGEL, Président de la Communauté de communes du Kochersberg

Remplaçant : M. Denis RIEDINGER, Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn

***pour le département du Haut-Rhin :***

Titulaire : M. Norbert SCHICKEL, Président de la Communauté de communes de la Vallée de Munster

Remplaçant : M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

***pour le département des Vosges :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**2.2. – Représentants des communes de plus de 30 000 habitants (5° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

***pour le département des Ardennes :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département de l'Aube :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département de la Marne :***

Titulaire : M. Arnaud ROBINET, Maire de la commune de Reims

Remplaçant : M. Benoist APPARU, Maire de la commune de Châlons-en-Champagne

***pour le département de la Haute-Marne :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département de la Meurthe-et-Moselle :***

Titulaire : M. Stéphane HABLLOT, Maire de la commune de Vandoeuvre-les-Nancy

Remplaçant : vacant

***pour le département de la Meuse :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département de la Moselle :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département du Bas-Rhin :***

Titulaire : Mme Jeanne BARSEGHIAN, Maire de la commune de Strasbourg

Remplaçant : Mme Danielle DAMBACH, Maire de la commune de Schiltigheim

***pour le département du Haut-Rhin :***

Titulaire : Mme Michèle LUTZ, Maire de la commune de Mulhouse

Remplaçant : vacant

***pour le département des Vosges :***

Titulaire : M. Patrick NARDIN, Maire de la commune d'Épinal

Remplaçant : vacant

**2.3. – Représentants des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants (6° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

***pour le département des Ardennes :***

Titulaire : M. Yann DUGARD, Maire de la commune de Vouziers

Remplaçant : M. Mathieu SONNET, Maire de la commune de Fumay

***pour le département de l'Aube :***

Titulaire : M. Jean-Michel VIART, Maire de la commune de Saint-Julien-les-Villas

Remplaçant : M. Pascal LANDRÉAT, Maire de la commune de Pont-Sainte-Marie

***pour le département de la Marne :***

Titulaire : M. Jean-Pierre BOUQUET, Maire de la commune de Vitry-le-François

Remplaçant : M. Dominique LEVEQUE, Maire de la commune d'Aÿ-Champagne

***pour le département de la Haute-Marne :***

Titulaire : Mme Anne CARDINAL, Maire de la commune de Langres

Remplaçant : vacant

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

Titulaire : Mme Catherine PAILLARD, Maire de la commune de Lunéville

Remplaçant : M. Henri POIRSON, Maire de la commune de Dieulouard

**pour le département de la Meuse :**

Titulaire : M. Xavier COCHET, Maire de la commune de Saint-Mihiel

Remplaçant : vacant

**pour le département de la Moselle :**

Titulaire : M. Alexandre CASSARO, Maire de la commune de Forbach

Remplaçant : M. Rémy DICK, Maire de la commune de Florange

**pour le département du Bas-Rhin :**

Titulaire : M. Vincent DEBES, Maire de la commune de Hoenheim

Remplaçant : M. Jean-Lucien NETZER, Maire de la commune de Bischwiller

**pour le département du Haut-Rhin :**

Titulaire : M. Antoine HOMÉ, Maire de la commune de Wittenheim

Remplaçant : M. Pierre DISCHINGER, Maire de la commune de Munster

**pour le département des Vosges :**

Titulaire : M. Cédric HAXAIRE, Maire de la commune de Capavenir Vosges

Remplaçant : M. Stessy SPEISSMANN MOZAS, Maire de la commune de Gérardmer

**2.4. – Représentants des communes de moins de 3 500 habitants (7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

**pour le département des Ardennes :**

Titulaire : M. Miguel LEROY, Maire de la commune d'Auvillers-les-Forges

Remplaçant : M. André GODIN, Maire de la commune de Glaire

**pour le département de l'Aube :**

Titulaire : M. Denis MAILIER, Maire de la commune d'Avant-les-Ramerupt

Remplaçant : M. Alain STEINMANN, Maire de la commune de Voué

**pour le département de la Marne :**

Titulaire : Mme Brigitte CHOCARDELLE, Maire de la commune de Sainte-Marie-à-Py

Remplaçant : M. Cyril LAURENT, Maire de la commune des Essarts-le-Vicomte

**pour le département de la Haute-Marne :**

Titulaire : M. Henri LINARES, Maire de la commune de Humes-Jorquenay

Remplaçant : M. Jonathan HASELVANDER, Maire de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

Titulaire : M. Philippe ARNOULD, Maire de la commune de Saint Sauveur

Remplaçant : vacant

**pour le département de la Meuse :**

Titulaire : M. Gérard FILLON, Maire de la commune de Beurey sur Saulx

Remplaçant : M. Michel MOREAU, Maire de la commune de Lavallée

**pour le département de la Moselle :**

Titulaire : M. Gaëtan BENIMEDDOURENE, Maire de la commune de Château-Salins

Remplaçant : Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Maire de la commune d'Insviller

**pour le département du Bas-Rhin :**

Titulaire : Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de la commune de Dinsheim-Sur-Bruche  
Remplaçant : M. Jacques CORNEC, Maire de la commune de Bourgheim

**pour le département du Haut-Rhin :**

Titulaire : M. Thomas ZELLER, Maire de la commune de Hégenheim  
Remplaçant : M. Bernard HIRTH, Maire de la commune de Sentheim

**pour le département des Vosges :**

Titulaire : M. Michel FOURNIER, Maire de la commune de Les Voivres  
Remplaçant : M. Jean-Paul BOULANGER, Maire de la commune de La Houssière

Le représentant titulaire mentionné aux 4° à 7° du II de l'article L.1111-9-1 du CGCT dont le siège devient vacant pour cause de décès, de démission ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu ou désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par la personne élue en même temps que lui à cet effet. Lorsque ces dispositions ne peuvent plus être appliquées, il est procédé, dans un délai de trois mois, aux élections ou aux désignations requises dans le collège considéré.

**2.5. – Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne (8° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

Mme Alice MOREL, Maire de la commune de Bellefosse.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté préfectoral n°2024-048 du 2 février 2024 fixant la liste des membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) de la région Grand Est est abrogé.

**ARTICLE 4 :**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **27 AOUT 2024**

La Préfète,



Joëlane CHEVALIER

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*